1. Vérification des demandes et échantillons :

Un contrôle est réalisé selon les points suivants :

- Vérification de la **conformité du ou des spécimen(s)** selon les critères définis dans le manuel de prélèvement (conformité des conditions et délai d'acheminement, de l'emballage, l'intégrité des prélèvements, leur identification et la conformité du contenant…).
- Vérification de la correspondance de **l'identité entre les spécimens** reçus et la **demande d'examen**.
- Vérification de la **conformité de la prescription.**

Si la vérification n'est pas conforme, il s'agit alors d'une non-conformité (NC)

Les prélèvements ainsi que la demande doivent être étiquetés avec l'identité complète du patient :

- Nom de famille
- Prénom
- Date de naissance et sexe
- Nip

Pour les prélèvements de GR, le NIP (Numéro Identification Personnel) figurera également sur cette étiquette.

La prescription doit impérativement comprendre les éléments suivants :

- Identité complète du patient
- Service ou l'établissement demandeur (si externe)
- Identité du prescripteur
- Identité du préleveur (si interne à GR)
- Le type d'échantillon primaire et le cas échéant le site anatomique d'origine
- La nature des examens prescrits
- Date et heure de prélèvement (si nécessaire à la réalisation de l'analyse)
- Les examens demandés
- Les informations cliniques pertinentes pour la réalisation de l'examen et l'interprétation des résultats.

Les non-conformités (NC) de la phase pré-analytique sont listées dans le tableau ci-dessous et indique la classification (non bloquant, bloquant ou bloquant définitif).
Pour les NC qui ne sont pas dans le tableau, contacter le praticien de permanence et les enregistrer dans Blue-medi.

Quelle que soit la NC, le service à l'origine sera informé pour régularisation si possible. L'appel téléphonique sera tracé dans le SGL.

2. Conduite à tenir suite à une NC de la phase pré-analytique :

Une NC est considérée comme **non bloquante** à partir du moment où :

- NC mineure : qui ne présente pas de risque d'effet indésirable grave pour le patient.
- NC résolue/corrigée par une demande d'information au préleveur ou au prescripteur.
- NC n'empêche pas la prise en charge des examens s'il s'avère impossible d'obtenir les renseignements manquants.

Une NC est considérée comme **bloquante** en cas :

- NC majeure : présente un risque d'effets indésirables graves pour le patient.
- NC **bloquante définitive** : discordance entre l'identité patient figurant sur le spécimen et la demande d'examen ou en cas d'absence de spécimen. Les examens demandés seront alors annulés.

Le biologiste est informé de la NC et décide, en fonction du contexte clinique du patient et du caractère précieux ou non du prélèvement, d'accepter ou de refuser la demande.

L'acceptation de la demande et la réalisation des analyses ne pourront se faire que si le bénéfice patient est supérieur au risque. Cette acceptation fera l'objet d'une dérogation. En cas de refus, la NC sera considérée comme bloquante **définitive.**

3. Tableau récapitulatif pour la conduite à tenir suite à une non-conformité de la phase pré-analytique.

Item vérifié	Non conformités	Décision	Action curative	Analyse effectuée	Acteurs
Prescription	Document de Prescription non conforme	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Etiquette patient (CB) illisible	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Etiquette patient absente (1)	Bloquant	Appel service	oui si dérogation	TA/TL
	Identité prescripteur non renseignée	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Date de prescription non renseignée	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Unité d'hébergement non renseignée	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Heure de prélèvement incohérente	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	N° de téléphone non renseigné	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Identité préleveur non renseignée	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Date et/ou heure de prvt non renseignée(s)	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Examen à effectuer non renseigné	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Examen HMOL à effectuer non renseigné	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Examen non effectué en garde	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Renseignements cliniques non renseignés (hors CG)	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Traitement/posologie non renseigné(e)	Non Bloquant / Bloquant	Appel service	oui si récupération des informations	TA/TL
	Prescription annulée par un biologiste	Bloquant	Appel service	non	Biologiste
	Renseignements cliniques ou diagnostic renseignés (cytogénétique)	Non bloquant	NA	NA	TA/TL
	Médecin prescripteur renseigné et UF Héb inconnus (cytogénétique)	Non bloquant	NA	NA	TA/TL
	Médecin prescripteur non renseigné et UF Héb non renseigné (cytogénétique)	Non bloquant	Appel Biologiste	oui si dérogation	TA/TL
	Absence de diagnostique/renseignements cliniques (cytogénétique)	Bloquant	Appel Biologiste	oui si dérogation	TA/TL
Identification du Patient	Identité patient absente sur spécimen précieux (2)	Bloquant	Appel service/Biol	oui si dérogation et signature IDE	TA/TL
	Identité patient absente sur spécimen non précieux (3)	Bloquant définitif	Appel service pour nouveau prvt	non	TA/TL
	Discordance identité patient spécimens/prescription/ tubes primaire et secondaire	Bloquant définitif	Appel service pour nouveau prvt	non	TA/TL
		Bloquant définitif	Appel service pour nouveau prvt	non	TA/TL
Spécimens	Absence d'un ou des spécimens	Bloquant définitif	Appel service pour nouveau prvt	non	TA/TL
	Tubes sur-numéraires	Non bloquant	Indiquer sur le dossier GLIMS/NA	oui	TA/TL
	Site anatomique d'origine non renseigné	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Indifférenciation des prélèvements	Non bloquant/ Bloquant	Appel service	oui si dérogation	TA/TL
	Modalités de recueil non conformes	Non bloquant/Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	TA/TL
	Contenant accidenté	Non bloquant/Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	TA/TL
	Contenant souillé (4)	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Nombre de tubes insuffisant	Non bloquant/Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	TA/TL/Biol
	Délais centrifugation non conforme	Bloquant définitif	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	Biologiste
Transport	Délai d'acheminement > aux spécifications	Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	Biologiste
	Délai d'acheminement AntiXA > aux spécifications	Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	Biologiste
	Températures d'acheminement NC	Non bloquant/Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	TA/TL/Biol
	Conditionnement du transport NC	Non bloquant/Bloquant	Appel service/Biologiste	oui si dérogation	TA/TL/Biol
	Plusieurs patients / sachet	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
	Hémoculture + autres spéc	Non bloquant	Appel service	oui	TA/TL
Divers	Absence de consentement ou documents spécifiques	Bloquant	Appel service	oui si dérogation	TA/TL/Biol
	Absence de consentement pour le service de Génétique Constitutionnelle	Non bloquant	Transmettre au TL	oui	TA/TL/Biol
	Erreur d'enregistrement	Non bloquant/bloquant	Appel Biologiste	oui/non	TA/TL/Biol

TA : Technicien d'Accueil Biol: Biologiste TL : Technicien de Laboratoire

 Seule la version électronique fait foi

L'absence de consentement pour le service de Génétique Constitutionnelle sera enregistrée lors de la revue de la prescription par le biologiste de Génétique

(1) **NC bloquante** : **Demander une nouvelle feuille correctement identifiée**, l'agrafer à la première demande, délai=1H. Si pas de demande correctement reçue dans les délais impartis, enregistrer une NC Bloquante →Refusée
(2) **Spécimens précieux** : ne pouvant pas être reprélevés (ex: LCR, Lavages broncho-alvéolaire, ponctions, biopsies, pièces opératoires, moëlle, ..). Contacter le service de soins pour obtenir la signature de l'IDE (Infirmière Diplômée d'Etat). Si besoin demander confirmation au biologiste.
(3) Les spécimens sont éliminés.
(4) Contenant souillé: Editer de nouvelles étiquettes et ré-étiqueter le spécimen. Ces actions sont à effectuer soit par un technicien de laboratoire, soit par le biologiste responsable, soit par celui de permanence quelle que soit la discipline.